

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72130

Objet

Complexe Sportif Evolutif
Couvert de la TRILOTERIE.
Travaux d'adaptation
Alimentation en énergie
électrique.

Avenant au marché PATEAU.

DATE DE CONVOCATION

30 octobre

DATE D'AFFICHAGE

30 octobre

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 21

Nombre de votants 22

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze
le deux novembre à 18 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD
DUFOUR, COLLE, BARDE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE,
LACHAUD, BROTEAU, DOMEQ, DELAIR, BARRIERE, BOUCHET, PAPEAU,
TAP, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUCHET par M. TETARD

Absents : MM. STIPAL, BERLAND

M. MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 10 Septembre 1971, le Conseil
Municipal a décidé de conclure un marché de gré à gré après
concours, avec la Sté A. PATEAU & Fils, dont le siège social est
à Saintes, Zone Industrielle, pour la construction et l'adaptation
au terrain, du Complexe Sportif Evolutif couvert en cours de
réalisation, dans le cadre de la Cité Scolaire de la TRILOTERIE.

La mise en exploitation du complexe est conditionnée par
l'alimentation en énergie électrique à partir du transformateur
existant au C.E.S. La Triloterie.

Cette opération peut être réalisée par voie d'avenant au
marché initial, moyennant le prix global de 21.126 Frs 51, toutes
taxes comprises.

M. le Rapporteur propose au Conseil Municipal de se prononcer
favorablement sur le projet d'avenant à intervenir entre la Ville
et la S.A. PATEAU & Fils.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le projet d'avenant,

Vu le Code des marchés publics et notamment les articles
308 et 312 (2ment et 10ment) du Livre III et de l'article 6 de
la circulaire du 1er Février 1967.

Considérant la nécessité et l'urgence de mettre le Complexe Sportif Evolutif Couvert La Triloterie à la disposition des scolaires d'une part, et des clubs et sociétés sportives locales, d'autre part,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à conclure un avenant au marché initial intervenu entre la Ville et la S.A. PATEAU & Fils, dont le siège social est à Saintes, Zone Industrielle, pour l'exécution des travaux et fournitures nécessaires à l'alimentation en énergie électrique du Complexe Sportif Evolutif Couvert La Triloterie, moyennant le prix global, forfaitaire, ferme, non révisable et non actualisable, de DIX SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS SOIXANTE DOUZE Centimes (17.964 Frs 72) hors taxes, soit VINGT ET UN MILLE CENT VINGT SIX FRANCS CINQUANTE ET UN Centimes (21.126 Fr,51) toutes taxes comprises.
- d'augmenter en conséquence et de porter le montant du marché initial à UN MILLION QUARANTE HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE DEUX FRANCS SOIXANTE SEPT Centimes (1.048.552 Fr,67), toutes taxes comprises.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits reportés au budget supplémentaire de l'exercice 1972.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J. P. ...", written over the stamp area.



APPROUVÉ

CHARENTAINE, le **14 DEC. 1972**
Le Sous-Préfet.

A large, stylized blue handwritten signature or mark, possibly "W", with a long horizontal line extending to the right and a vertical line ending in a hook.